# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt sept du mois de septembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Bénédicte MARTIN, Christian BARNIER, Stéphanie BORRAS, Joël MOCZADLO Nadine EYSSARTEL, Jacky ALLEMAND, Claudie ARNAUD, Myriam BERTRAND, Lydia COMBEUIL, Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

<u>Présents par procuration</u>: M. Stéphane DUBREU à M. Christian BARNIER - M. Henri ANDRIEUX à M. Joël MOCZADLO - Mme Agnès AYME à Mme Noëlla ROMMEL

M. Romain MARCELIN à Monsieur le Maire - M. Jean-Claude MUSCAT à Mme Bénédicte MARTIN

afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Absent: M. Stéphane FONTIN, Mme Mélinée GHAZIGUIAN, M. Xavier MASINGUE Secrétaire de séance: M. Joël MOCZADLO

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### DECISIONS MUNICIPALES

No.	date	prostatare	objet	Morrort	durée	Service
12	12/07/2019	EUROPE SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE BALAYEUSE	6 900.00 € HT	//	РТ
13	01/07/2019	SMACL	CENTRE CULTUREL MICHEL BRUSSET - ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES	4 745.65 € HT	//	PAG
14	12/07/2019	@FIRMS	CENTRE CULTUREL MICHEL BRUSSET - EQUIPEMENT INFORMATI UE	9 029.74 € HT	//	PAG
15	12/07/2019	ILTR	LOGICIEL DROITS DE PLACE MARCHE -PAD PIDION - CONTRAT DE MAINTENANCE	1 080.00 € HT abonnement par an 180.00 € HT licence	Juillet 2019 – juin 2022	PAG
38	19/07/2019	SARL NICOLAS CLAIR	RESTRUCTURATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU CENTRE CULTUREL MICHEL BRUSSET TRAVAUX – AVENANT 2 – LOT 2	16 033.20 € HT	-	PAG
139	22/07/2019	SPS SUD EST	REHABILITATION REZ-DE- CHAUSSEE MAIRIE– CREATION ACCUEIL AGENCE POSTALE COMMUNALE– MISSION CSPS	1 320.00 € HT	//	PAG
140	23/07/2019	PACA ASCENSEURS SERVICES	CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ELEVATEUR – CENTRE CULTUREL MICHEL BRUSSET	600.00 € HT	1 AN	PAG
141	14/08/2019	ATELIER DRAGAN URBANIAK	AMENAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER DANS LES GORGES DU TOULOURENC – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE	11800.00 € HT	//	PAG
142	21/08/2019	COMPAGNIE DU CONTREVENT	SPECTACLE 20 SEPTEMBRE 2019 INAUGURATION MEDIATHE UE	1 000.00 € HT	//	DGS
143	22/08/2019	M. BENJAMIN CALLARD	MISE EN SECURITE DU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE LA SOURCE DU GROSEAU - RESILIATION MAITRISE D'OEUVRE	4 400.00 € HT	//	PAEE
144	30/08/2019	VRDTECT	MISSION DE REPERAGE DETECTION ET GEOREFERENCEMENT DE RESEAUX ENTERRES- TRAVAUX DEVIATION RESEAU EP PAPETERIES	2 350.00 € HT	//	PAG
145	09/09/2019	BUREAU CERCO	PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DU GROSEAU - ETUDE DE STRUCTURE	3 500.00 € HT	//	PAG
146	09/09/2019	ATELIER DRAGAN URBANIAK	MISE EN SECURITE DE LA SOURCE DU GROSEAU – NOUVELLE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	9 350.00 € HT	//	PAG
147	12/09/2019	SCP NICOLAY LANOUVELLE HANNOTIN	ESTER EN JUSTICE PAR VOIE D'APPEL-POURVOI EN CASSATION -PLU	//	//	PAEE
148	12/09/2019	SCP NICOLAY LANOUVELLE HANNOTIN	MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LE POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ETAT -PLU	5000 € HT dépôt recours 2000 € HT pourvoi admis	//	PAEE
149	12/09/2019	AVOCATS ASSOCIES DRAI	ESTER EN JUSTICE PAR VOIE D'APPEL-PLU	//	//	PAEE
150	12/09/2019	CABINET DRAI	MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL POUR LE POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ETAT-PLU	200 € HT par heure	//	PAEE
151	12/09/2019	SOCIETE APEL	CENTRE CULTUREL MICHEL BRUSSET - INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ALARME ANTI-INTRUSION	2 630.00 € HT	//	PAG
152	12/09/2019	SARL FDT 84	CENTRE CULTUREL MICHEL BRUSSET – CONTRAT TELESURYEILLANCE	216.00 € HT par an	2019/ 2021	PAG

### PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX: ADHESION E APPROBATION DE LA CHARTE

### Rapporteur: Monsieur le Maire

Reconnu comme un territoire au patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, de niveau national voire international, le Mont-Ventoux fait l'objet depuis 2011, sous l'impulsion de la Région d'une démarche de labélisation en Parc naturel régional. Une mission de préfiguration du Parc dans le cadre du Syndicat mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV) a été mise en place dès cette période.

Le projet de Parc naturel régional du Mont-Ventoux est établi sur un périmètre de 39 communes.

Fin novembre 2016, le médiateur de la Région, Michel SAPPIN a engagé une procédure de concertation avec les élus et l'ensemble des acteurs concernés. Le constat de ces 8 mois d'écoute, de visites, de rencontres, de lecture, de recherches et de questions sur un des territoires les plus emblématiques de la Région, a confirmé la nécessité de mettre en place un Parc naturel régional dans le Ventoux, en terminant le travail engage et en créant les conditions d'une mobilisation sans précédent du territoire.

En mars 2018, la Région a délibéré afin d'intégrer les préconisations du Médiateur dans la feuille de route de la Région pour la finalisation de la charte du Parc et des futurs statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Ventoux.

Le Président du Conseil régional, Renaud MUSELIER a installé début 2018, un comité de pilotage présidé par Madame Jacqueline BOUYAC. Il a eu pour objectif la reprise de l'avant-projet de charte du Parc naturel régional du Ventoux.

Il réunit les 39 maires, les intercommunalités du périmètre du projet de Parc, le Département de Vaucluse, le Sous-Préfet de Carpentras, ainsi que les 3 chambres consulaires, l'association France Nature Environnement et la Fédération départementale des chasseurs (voix consultative)

Ce comité de pilotage s'est réuni à deux reprises le 14 février et le 18 avril 2018 dans le but de finaliser l'avantprojet de charte du Parc du Ventoux.

Plusieurs ateliers et rencontres sur des sujets essentiels : tourisme, énergie-climat, agriculture, urbanisme-paysages ont été organisés sur le territoire.

Parallèlement à ces ateliers, des réunions spécifiques ont eu lieu sur des sujets majeurs avec les acteurs concernés (patrimoine-culture; gestion de l'eau; biodiversité; chasse).

La très forte mobilisation (plus de 50 participants à chaque atelier) et l'implication locale sur ces réunions ont permis de faire évoluer très favorablement l'avant-projet de charte.

Cet avant-projet de charte a reçu l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement le 5 décembre 2018, accompagné notamment de recommandations émanant des avis du Conseil national de la protection de la nature, et de services centraux et déconcentrés de l'Etat. Le 14 septembre 2018, la Fédération nationale des parcs naturels régionaux a formulé son avis intermédiaire.

Les demandes de modifications ont été intégrées dans l'avant-projet de charte. Cet avant-projet de charte modifié a été arrêté par le président du Conseil régional le 29 juin 2019. Il détaille au travers de 13 orientations, les 4 grandes ambitions dont le territoire du Mont-Ventoux souhaite se doter pour les 15 années de sa labellisation en Parc naturel régional :

- Ambition cadre: pour un projet de territoire partagé où est exprimé la volonté de mutualisation à l'échelle du territoire Ventoux et d'appropriation par le plus grand nombre d'objectifs communs
- Ambition 1 : protéger et révéler nos patrimoines, socles de l'attractivité qui porte sur la protection et la valorisation de nos patrimoines naturels et culturels exceptionnels
- Ambition 2: soutenir une économie durable qui valorise les ressources naturelles locales qui concerne l'accompagnement au développement économique, et notamment agricole, avec des objectifs d'organisation par filière, de développement de l'économie circulaire et de sobriété énergétique

• Ambition 3: ménager le territoire en s'appuyant sur ses spécificités porte sur l'accompagnement du développement urbain et la préservation des paysages du Ventoux et de l'identité rurale de nos villages

Le projet de charte est accompagné d'un Plan de Parc, qui reprend l'ensemble des mesures spatialisées de la Charte.

Ce projet de charte a été soumis par la Région à enquête publique du 13 mai au 14 juin 2019. La Commission d'enquête a rendu un avis favorable en date du 18 juillet 2019.

La Région a l'initiative de la procédure de création d'un Parc naturel régional. Ainsi, le Président du Conseil régional a adressé à notre commune un courrier en recommandé avec accusé de réception demandant au Conseil municipal de délibérer, dans un délai de quatre mois à compter de la date de réception de ce courrier, sur l'approbation de la charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et de ses annexes, telles que détaillées dans l'objet de la présente délibération.

Le Conseil municipal doit donc désormais prendre position sur la charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

En effet, pour intégrer le futur Parc naturel régional du Mont-Ventoux, les collectivités territoriales concernées doivent approuver sa charte et ses annexes, par une délibération positive et sans réserve.

Conformément au code de l'environnement, l'approbation du projet de charte emporte demande d'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc.

Le Comité syndical du SMAEMV, une fois l'ensemble des collectivités ayant délibéré devra adopter les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, tels que présents en annexe de la Charte. Cette révision des statuts du SMAEMV devra être approuvée au plus tard lors de la première réunion du Comité syndical qui suivra la publication du Décret du Premier Ministre portant création du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Le Conseil régional se prononcera quant à lui à l'issue des quatre mois de consultation et au regard des délibérations favorables recueillies, approuvera le périmètre proposé au classement.

Le projet de charte approuvé, accompagné des accords des collectivités territoriales et l'ensemble du dossier sont ensuite transmis par le Préfet de Région au Ministère chargé de l'Environnement et aux instances nationales pour avis final avant signature du décret du Premier Ministre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, Vu le courrier du Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur en date du 25 Juillet 2019,

#### Le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'adhésion au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux,
- D'approuver, sans réserve, le projet de charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et ses annexes comprenant :
  - O Le plan de Parc du Parc naturel régional du Mont-Ventoux ;
  - Le projet de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux;
  - O L'emblème figuratif propre au Parc, logo du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
  - Le programme d'actions et le plan de financement prévisionnels portant sur les trois premières années du classement;
- D'approuver le montant de la cotisation de la Commune tel que fixé dans les projets de statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, qui entreront en vigueur après parution du Décret du Premier Ministre.

POUR	16
CONTRE	M. Joël MOCZADLO
ABSTENTION	Mme. Stéphanie BORRAS - Mme. Agnès AYME Mme Nadine EYSSARTEL - M. Gérard JACQUAMOND

Monsieur le Maire indique que c'est un sujet qui anime le territoire depuis 20 ans. Il rappelle qu'il s'est toujours opposé à la création du parc et qu'avant de pouvoir adhérer à la charte du parc, il a souhaité que soient étudiées plusieurs exigences.

Il informe qu'il a demandé qu'il existe un conseil de massif afin que les communes du massif soient mieux représentées.

Il ajoute également qu'il s'est opposé à ce que les deux intercommunalités trop éloignées de la montagne à savoir Sorgues du Comtat par rapport à Pernes les Fontaines, et le grand Avignon par rapport à Velleron fassent partie de la gouvernance.

Ces 2 intercommunalités ne feront pas partie du syndicat mixte.

Monsieur le Maire indique qu'il a souhaité que le devenir des stations du Mont Ventoux soit étudié de plus près et du coup le département et la région ont financé une étude à ce sujet.

Il a également demandé à ce que la saison d'hiver puisse continuer à exister si la neige venait à tomber et a obtenu là aussi gain de cause.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire pense que le conseil municipal peut valider l'adhésion au parc.

Madame Bénédicte MARTIN indique que le Parc qui est géré par un syndicat mixte (transformation du SMAEMV) ne gérera plus les stations et que la Cove récupèrera la compétence avec un programme de 2 millions d'euros pour les stations et que la région participera à hauteur de 800 000 €.

Elle ajoute que le CRET sera voté mardi 16 octobre 2019 avec un programme de 100 000 € pour aménager le site des gorges du Toulourenc.

Monsieur Jacky ALLEMAND demande si les projets et les actions inscrites dans la charte vont devoir attendre ou non la création du parc pour qu'ils puissent voir le jour.

Madame Bénédicte MARTIN précise que les actions liées à la station seront conduites par la CoVe.

Madame Stéphanie BORRAS arrive à 19h20

Monsieur Michel REYNAUD questionne sur l'avenir de la réserve de biosphère.

Monsieur le Maire informe que cela ne change rien.

Monsieur Christophe PONCHON demande le montant de la cotisation.

Madame Bénédicte MARTIN indique que le montant sera de 3 € par habitant.

## AND DESIGNATION OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF

### 4.1 - VALLON DU GROSEAU - MISSION DE MATTRISE D'OEUVRI

#### Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Dans le cadre de l'aménagement du vallon du Groseau, suite à la résiliation du marché de maitrise d'œuvre pour défaillance du maitre d'œuvre (délibération n° 128 du 16 juillet 2019), la commune souhaite confier une mission partielle à un nouveau bureau d'études afin de poursuivre l'opération en veillant à respecter le contenu de la mission de base.

Le bureau d'études avant-propos domicilié à Cavaillon nous a fait parvenir une proposition Le taux des honoraires est fixé à 2.85% du montant HT prévisionnel des travaux (870 000 € HT):

Les missions confiées seraient les suivan	tes:	Montant HT	%
PRO/ACT avec une reprise des études	=	4 215.15 €	17%
VISA	=	3 719.25 €	15%
DET	=	14 877.00 €	60%
AOR	=	1 983.60 €	8%
Total	=	24 795.00 €	100%

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 24 septembre 2019.

Le Conseil municipal décide de valider la proposition faite par le Cabinet Avant-Propos domicilié à CAVAILLON pour un montant de 24 795.00 € HT soit 29 754.00 € TTC

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	Ö

Monsieur Allemand demande si cela change quelque chose au projet.

Madame Martin informe que non.

### 12-INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

### Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Le conseil municipal est informé que Madame Evelyne GUILIANI, responsable du centre de finances publiques, trésorerie de Carpentras est remplacée à compter du 02 septembre 2019 par Madame Annie-Laure TIVOLI pour une période minimale de six mois.

Il est aussi rappelé aux conseillers municipaux que l'indemnité de conseil est allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes.

Cette indemnité constitue la contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Son calcul est basé sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois derniers exercices, à l'exclusion des opérations d'ordre, auxquelles est appliqué un barème spécifique dégressif.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret 92.979 du 19 novembre 1982 modifié dans son article 1 par décret 2005-44 du 02 mai 2005, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990, fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

Vu le départ de Madame Evelyne GIULIANI

Vu son remplacement par Madame Annie-Laure TIVOLI à compter du 02 septembre 2019 pour une période minimale de 6 mois en qualité de responsable intérimaire de la trésorerie de Carpentras,

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la Commission Moyens Généraux réunie le 24 septembre 2019 et le conseil municipal décide :

- De solliciter le concours de Madame Annie-Laure TIVOLI pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder à Madame Annie-Laure TIVOLI, à compter du 02 septembre 2019, l'indemnité de conseil conformément aux bases définies par les arrêtés interministériels précités
- De fixer le montant de l'indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

POUR	18
CONTRE	Mme Myriam BERTRAND
ABSTENTION	M. Gérard JACQUAMOND

### 4.3 - DECSIONS MODIFICATIVES

Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Afin de faire face aux dépenses engagées, il est proposé de modifier les crédits ainsi :

_	į	1					
Dépenses							
chigiitre	article	libéllé	montant	total chap			
	2031	frais d'études ( étude centre bou ) + MO parki in toulourenc	29 315,00 €				
20	2051	criciels/licences (MSAP/télé : nie/mails)	6 500,00€	35 815 00			
	2115	achat maison centenaire	500 000,00 €				
	2121	plantations vignes ( crédits inutilisés récupérés)	4 000,00 €				
	2128	bi dipet transféré au 2315 - abattage/taille arbres pulivettes -	14 000,00 €				
	2135	récupération crédits art 2188 pour installations clim mairie+ nx crédits pour alarmes médiathèque & mairie	54 300,00 €				
	21568	vidéo_otection_transfert crédits art 2188	19 094,00 €				
	21578	matériel et outillage (crédits inutilisés récupérés) -	3 400,00 €				
	2183	informatique ( barettes mémoire MSAP)	200,00€				
21	2188	autres immobilisations ( crédits vidéoprotection transférés art 21568)	15 793,00 €	536 401,00			
	2312	récupération crédits aménagement parking SIAUD et concessions cimetière	37 368,00 €				
23	2315	récu, ration crédits clim	22 187,00 € -	59 555,00			
		dé nses im révues	15 000,00 € -	15 000 00			
204	2041621	subvention ccas travaux cha lle -	378 424,00 € -	378 424,00			
		TOTAL DEPENSES	119 237 00 €	119 237 00			
		Recettes					
chapitre	article	libéllé	montant	total chap			
16	1641	emprunt	119 237,00 €	119 237,00			
1		TOTAL RECETTES	119 237,00 €	119 237 00 €			

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 24 septembre 2019 et afin de faire face aux dépenses engagées le conseil municipal décide de modifier les crédits ainsi et de valider la décision modificative.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Madame MARTIN précise les raisons d'inscrire la somme de 500 000 €.

C'est une somme nécessaire à l'acquisition du bâtiment du centenaire et après négociations avec AXENTIA, l'investisseur potentiel pour créer une résidence service à destination des séniors, le portage du foncier sur la totalité du bâtiment sera réalisé par la Commune.

Monsieur REYNAUD indique que les professionnels ont réussi à définir leurs besoins et précise que ces derniers seront intéressés dès que les locaux seront aménagés. Il remercie la commune d'avoir fait fi des difficultés liées à ce projet.

Monsieur REYNAUD ajoute qu'il est extrêmement confiant dans l'avenir de cette maison médicale.

#### Il informe:

- que le projet de résidence services a lui aussi bien avancé (16 appartements)
- que AXENTIA ferai les travaux (bail emphytéotique avec la Commune),
- que la commune portant le foncier, le coût ne sera pas répercuté sur le prix du loyer,
- que l'association du Centenaire louera à Axentia et assumera la gestion de la structure et fournira des services à la carte.

Il indique que le montant du loyer serait entre 800 € et 900 € et précise qu'il ne s'agit pas de logements sociaux.

Madame MARTIN informe qu'en ce qui concerne la maison médicale, la Région participe à hauteur de 200 000 € pour l'acquisition du foncier, et votera au travers du CRET une aide supplémentaire de 246 000 € pour les travaux.

Monsieur PONCHON quitte l'assemblée à 19h45 et donne procuration à Monsieur Jacky ALLEMAND.

	décision modificative fonctionnement						
		Dépe	nses				
chapitre	article	libéllé	montant	total chap			
65	6574	subvention classes transplantées	6 056,00 €	6 056,00 €			
022		dépenses imprévues -	6 056,00 € -	6 056,00 €			
		Total dépense	s	- (			

Avec l'avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 24 septembre 2019 et afin de faire face aux dépenses engagées le conseil décide de modifier les crédits ainsi et de valider la décision modificative.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 4.4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'ETUDE CENTRE BOURG

#### Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Dans le cadre de l'étude de dynamisation du centre bourg soutenue et coordonnée par la CoVe , un bureau d'études a été retenu , il s'agit de la société ARTER associée à Programmes Urbains. Le montant de l'étude s'élève à 25 515.00€ TTC soit 21 262.50 € HT

Il est possible de solliciter le financement de la région SUD suivant le plan de financement suivant :

Coût études HT	Participation CoVe	REGION SUD	Autofinancement
21 262.50 €	4 000.00 € (18.8%)	12 500.00 €(58.8%)	4 762.50 €(22.4%)

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission Moyens Généraux réunie le 24 septembre 2019 et le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet ainsi que le plan de financement présenté
- De solliciter auprès de la Région Sud une aide financière à hauteur de 12 500.00 € (douze mille cinq cent euros)

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 4.5 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AU BUDGET DU CCAS

### Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la chapelle du Groseau, propriété du CCAS, un diagnostic a été élaboré pour un montant HT de 24 855 €, cette étude a été financée en partie par une subvention de la DRAC d'un montant de 12 440 €, le CCAS n'ayant pas de ressources propres, il est proposé d'apporter un financement communal à hauteur de 17 386.00 €.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019 article 2041621.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission Moyens Généraux réunie le 24 septembre 2019 et le conseil municipal décide d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 17 386.00 €.

Madame Bénédicte MARTIN précise qu'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage a été votée par le conseil du CCAS mais qu'elle sera lancée en 2020 car ce dossier devra faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention sur l'année 2020, la DRAC n'ayant plus assez de crédits sur 2019.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### APPAIRES GENERALES

### 5.1 - AGENCE POSTALE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA POSTE

Rapporteur: Monsieur le Maire

Sujet reporté

### 5.2 - CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE

### Rapporteur: Monsieur Joël MOCZADLO

Il est rappelé au conseil municipal la délibération du 30 juin 2015 qui validait EDF Paris en tant que fournisseur d'électricité à compter du 01 novembre 2015

Ce contrat est arrivé à son terme. Il est proposé de renouveler le contrat par avenant auprès d'EDF Paris pour la période du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020,

Le Conseil municipal décide d'approuver le renouvellement du contrat par avenant auprès d'EDF Paris pour la période du 01 novembre 2019 au 31 octobre 2020.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	-0-

### 5.5 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - AVENANT \*\*\*\*

Rapporteur: Monsieur Joël MOCZADLO

Sujet reporté

#### A - CENTRE CITTUREL MICHEL BRUSSET - AVENANT LOT PEINTURE

### Rapporteur: Monsieur le Maire

Le conseil municipal est informé que l'entreprise BY PEINTURE titulaire du lot 4 : peinture pour les travaux de restructuration du centre culturel Michel Brusset n'a pas exécuté tous les travaux conformément aux pièces du marché et notamment le nettoyage du site (article 7.10 de la DPGF).

Il est donc proposé aux conseillers municipaux de valider un avenant en moins-value de 80.00 € HT et de porter ainsi le montant du marché à :

	НТ	TTC
Montant initial du marché	13 317.70 €	15 981.24 €
Avenant nº1	256.00 €	307.20 €
Travaux en plus-value	0.00 €	0.00 €
Travaux en moins-value	-80.00 €	-96.00 €
Soit montant de l'avenant 2	-80.00 €	-96.00 €
Nouveau montant du marché	13 493.70 €	16 192.44 €

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission moyens généraux réunie le 24 septembre 2019 et le conseil municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 2 en moins-value pour le lot peinture avec l'entreprise BY PEINTURE pour un montant de −80.00 € HT
- De valider le nouveau montant du marché à hauteur de 13 493.70 € HT soit 16 192.44 € TTC

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### AND MAGRICULARY ENVIRONNEMENT

### 6.1 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2018

### Rapporteur: Monsieur Joël MOCZADLO

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers et établi par le Syndicat Rhône Ventoux.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour l'année 2018.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### Voir notes annexées

### 6.2 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DI L'AISSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ANNEE 2018

### Rapporteur: Monsieur Joël MOCZADLO

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers et établi par le Syndicat Rhône Ventoux.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour l'année 2018.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### Voir notes annexées

### 6.3 + RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EAU POTABLE - ANNUE 2018

### Rapporteur: Monsieur Joël MOCZADLO

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2017 établi par la SAUR, délégataire du service public d'eau potable, destiné à l'information des usagers.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable au rapport du délégataire 2018 présenté par la SAUR.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### Voir notes annexées

Monsieur le Maire remercie le travail réalisé par Monsieur Joël MOCZADLO pour avoir étudié ces rapports ainsi que le travail réalisé par son adjoint dans ce domaine.

### 6.4 - RAPPORT CONVENTION POUR LE DROIT DE FOUILLES DE TRUFFES EN FORET COMMUNALE

Rapporteur: Monsieur le Maire

Le Conseil municipal est informé que l'appel d'offres lancé par l'Office National des Forêts et relatif à l'adjudication des droits de fouilles de truffes sur le territoire de la Commune de Malaucène n'a pas trouvé preneurs et de ce fait des offres de prix à l'amiable étaient possibles jusqu'au 20 juin 2019.

Monsieur Joseph DEBARD domicilié à MALAUCENE (Vaucluse) a présenté une offre pour le lot n°1 pour un montant annuel de 200.00 € nets de taxe et pour une période allant du 01 juillet 2019 au 30 juin 2028.

La commune ayant validé cette proposition, il est nécessaire aujourd'hui entériner la convention entre Monsieur Joseph DEBARD et la Commune de Malaucène.

Ce dossier a reçu l'avis favorable de la commission aménagement espace environnement réunie le lundi 16 septembre 2019 et le conseil municipal décide de valider les termes de la convention et :

- D'approuver les termes de la convention tripartite à intervenir entre la Commune de Malaucène,
   l'Office National des Forêts et Monsieur Joseph DEBARD
- De dire que le droit de fouilles est fixé à 200.00 € par an pendant 9 ans

POUR	20	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

### 6.5 - INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AP N°63

Rapporteur: Monsieur le Maire

Sujet retiré

### THE TURE OF PATRIMOUND

# 7.1 - CONVENTION D'OCCUPATION DE LA MEDIATHEQUE AVEC LES ASSOCIATIONS

#### Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Les conseillers municipaux sont informés qu'en lien avec le projet culturel de la médiathèque et dans l'attente d'un espace dédié spécifiquement aux activités associatives, il est envisageable d'accueillir des activités associatives en lien avec le projet de la médiathèque et de mettre à disposition un espace d'activité.

Pour permettre cela une convention d'usage a été élaborée, elle fixe les obligations de l'association qui occupera l'espace mis à disposition.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission Culture et Patrimoine réunie le 13 septembre 2019 et le conseil municipal valide les termes de la convention et décide de valider les termes de la convention d'usage de la médiathèque.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Madame MARTIN précise que dans le projet du centenaire, il est prévu une salle intergénérationnelle destinée aux associations.

### 7.2 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

### Rapporteur: Madame Bénédicte MARTIN

Le Conseil municipal est informé que suite à la réhabilitation de la médiathèque et en conformité avec le réseau intercommunal des bibliothèques, il convient de remettre à jour le règlement de la médiathèque Michel Brusset fixant les conditions d'adhésion et d'usage de l'équipement.

Ce dossier a reçu l'aval de la commission Culture et Patrimoine réunie le 13 septembre 2019 et le conseil municipal décide de valider les termes du règlement intérieur de la médiathèque.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### ENFANCE JEUNESSE

### 8:1 - SUBVENTION CLASSES TRANSPLANTEES - ANNEE SCOLATRE 2019/2020

### Rapporteur: Madame Stéphanie BORRAS

La commission enfance jeunesse réunie le 19 septembre 2019 a validé l'octroi de la subvention aux coopératives scolaires afin de participer au financement des classes transplantées de l'année scolaire 2019/2020:

Coopérative Maternelle : 752 €
 Coopérative Elémentaire : 5 304 €

Le conseil municipal décide d'octroyer aux classes transplantées les subventions pour l'année scolaire 2019-2020 comme indiqué ci-dessus.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	M. Gérard JACQUAMOND

#### O. DEPOSITION OF THE PARTY OF T

#### 9.1 - MODIFICATION DU RIFSEEP

### Rapporteur: Monsieur le Maire

Par délibération en date du 22 mai 2018 modifiée par délibération du 27 novembre 2018 le conseil municipal a validé le régime indemnitaire applicable dans la commune.

Il est proposé de modifier le montant maximum de l'IFSE (prime mensuelle accordée en fonction des missions et des responsabilités) attribuée au grade d'agent de Maitrise groupe de fonction G1 − agent exerçant la fonction de responsable de service : 6 000 € au lieu de 4 000 €.

Ce dossier a été transmis pour avis au comité technique du centre de gestion le 25 septembre 2019.

Cadre d'emploi des AGENTS DE MAITRISE

		Montant IFSE annuel		
Groupe de fonctions	Emplois ou fonctions exercées	Montant maxi	Plafond réglementaiı	
G1	Agent à responsabilité ou technicité particulière	6 000,00€	11 340,00 €	
G2	Agent à technicité et à sujétion particulière	2 700,00 €	10 800,00€	

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission Moyens Généraux réunie le 24 septembre 2019. Le conseil municipal valide la modification ci-dessus proposée.

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

### 9.2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

### Rapporteur: Monsieur le Maire

Afin de répondre aux besoins permanents, il est proposé de modifier le tableau des effectifs ainsi :

- 1 poste d'adjoint technique à TC
- 1 poste d'adjoint administratif à TNC (30h)

Le conseil municipal décide de valider les créations de poste à compter du 01 octobre 2019 comme suit :

- O Filière administrative: 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (30 h)
- o Filière technique: 1 poste d'adjoint technique à temps complet

POUR	20
CONTRE	0
ABSTENTION	0

#### 10. INFORMATION

### 10.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	Délégué-e	Objet
12 septembre 2019	Développement durable	Nadine Eyssartel	Présentation du projet PCAET et des fiches actions Engagement de la CoVe dans un contrat de transition écologique (CTE) Participation à un groupement de commande pour les études d'un projet d'usine de méthanisation Présentation des rapports annuels d'activité 2018 des syndicats GEMAPI: EPAGE Sud-ouest du Mont-Ventoux et Syndicat Mixte de l'Ouvèze proven ale
13 septembre 2019	Aménagement de l'espace et habitat	Monsieur le Maire	Approbation de la charte du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et adhésion de la CoVe au Syndicat Mixte de gestion du PNR Convention opérationnelle tripartite entre la CoVe, la Ville de Carpentras et Action Logement dans le cadre de l'opération « Action Cœur de Ville »  Participation au financement du fonds de solidarité pour le logement Bilan de l'OPAH-RU
19 septembre 2019	Tourisme et traditions, a iculture	Gérard Jacquamond	Déclaration d'intérêt communautaire pour le développement touristique du Mont Ventoux, comprenant notamment les stations du mont Serein et du Chalet Re nard

			Appel à projet « Création d'une gamme de produits identitaires Ventoux Provence »
20 septembre 2019	Action sociale et petite enfance	Noëlla Rommel	Convention de partenariat 2019 entre la CoVe et le Conseil Départemental portant sur la mission de référence du Revenu de Solidarité Active (RSA)  Participation 2019 au fonds d'aide aux jeunes Information sur l'élaboration de la convention territoriale global avec la CAF de Vaucluse

# 10.2 - COMITES SYNDICAUX

date	Comité s dical	délégué	Objet

# 10:3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet
13 septembre 2019	Culture et Patrimoine	Bénédicte MARTIN	Inauguration médiathèque Projet cabanes à livre Projet signalétique Règlement intérieur Convention médiathèque/association Journées du patrimoine Inau uration Pavillon Rose
16 septembre 2019	Aménage- ment de l'espace et du territoire	M. le Maire	Conventions sur le droit de fouilles de truffes en forêt communale Enquête publique concernant le déclassement d'une voirie communale en voirie du domaine privé communal, associé à l'enquête publique sur le périmètre des abords Acquisition de l'emplacement réservé n° 10 Route de Malaucène à Beaumont Situation sur la numérotation des voies Avis sur l'implantation de boites aux lettres sur le domaine public Demande de piétonisation de la Rue Chaberlin Informations sur les dossiers:  - Captage du groseau - Toilettes parking de Veaux - Maison médicale Dossiers droits du sol
19 septembre 2019	Enfance Jeunesse	Stéphanie BORRAS	Subvention classes transplantées Organisation du restaurant scolaire
24 septembre 2019	Moyens généraux	Bénédicte MARTIN	Vallon du Groseau : mission de maîtrise d'œuvre Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Décisions modificatives Demande de subvention auprès de la Région pour l'étude Centre Bourg Versement d'une subvention d'équipement au budget CCAS Centre Culturel Michel Brusset – avenant lot peinture Modification du RIFSEEP Modification du tableau des effectifs
24 septembre 2019	Réseaux	Joël MOCZADLO	Contrat de fourniture d'électricité avec EDF Délégation de service public eau potable – avenant Ramort des délémentaires 2018

# 10.4 - FESTIVITES

27 SEPTEMBRE 2019	CULTURE POUR TOUS	CINÉ CLUB	GRANDE SALLE
29 SEPTEMBRE 2019	ЛОМ	CONCERT DE LA SAINT MICHEL	EGLISE DE MALAUCENE
04 OCTOBRE 2019	CULTURE POUR TOUS	LECTURE SERGE PAUTHE - CHRONIQUE D'UN APPELÉ EN ALGERIE	GRANDE SALLE ET EXPOSITION COULOIR MAIRIE

05 OCTOBRE 2019	HAUTE ROUTE SA	HAUTE ROUTE VENTOUX 2019	TERRITOIRE
05 OCTOBRE 2019	MOTO CLUB AVIGNON ET VAUCLUSE	RASSEMBLEMENT NATIONAL FEDERAL DE MOTOS	BLANCHIS + BOULODROMME
11 OCTOBRE 2019	PROVENCE TRIAL CLASSIQUE	VENTOUX TRIAL CLASSIC	BLANCHISSAGE ET PALIVETTES
12 OCTOBRE 2019	COVE	PERMANENCE DISTRIBUTION COMPOSTEURS	BAS DU COURS
12 OCTOBRE		OPERATION BRIOCHES	
19 OCTOBRE 2019	LA BALADE DE JEREMY	5 EME BALADE DE JEREMY	TERRITOIRE
19 OCTOBRE 2019	GALERIE MARTAGON	VERNISSAGE	GALERIE + PORCHE MAISON PORTE
25 OCTOBRE 2019	CULTURE POUR TOUS	CINE CLUB	GRANDE SALLE
31 OCTOBRE 2019	AME	HALLOWEEN	GRANDE SALLE + PARVIS + MAIRIE + TERRITOIRE
11 NOVEMBRE 2019	COMMEMORATION		

Allue Haguamos

### <u>RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -</u> <u>ANNEE 2018</u>

La gestion de l'assainissement collectif de la Commune est confiée au Syndicat Rhône-Ventoux (29 communes au total).

Celui-ci a choisi de déléguer l'exploitation à une société fermière nommée la S.D.E.I. à travers un contrat d'affermage renouvelé en mai 2013 pour 8 ans.

Depuis, 3 avenants ont vu le jour.

Concernant le recensement de la population, nous sommes à 5613 ha (en tenant compte de la population saisonnière 4 pers. par résidence secondaire).

### On y trouve:

- Les abonnés :

	2018	2017	2016
-1 %	1 373	1 384	1 366

- Le patrimoine :
  - ✓ Linéaire de réseau de vollecte 21.298 m/l (460.532 pour le Syndicat)
  - ✓ Les stations d'épuration

Malaucène: 6 600 eqh
 Hameau de Veau: 100 eqh
 1990 digesteur

- La conformité:

La station de Malaucène sous autosurveillance mesure en continu les variations de charge polluante entre l'entrée et le rejet dans le milieu naturel avec 4 paramètres qui permettent de déclarer la conformité annuelle globale de la station pour 2017.

- L'hydro curage préventif: 1.930 m/l soit 9,06% du réseau
- Les volumes:

Volume	2016	2017	2018	
	237.969 m³	246.984 m³	256.336 m³	+3.79%
Volumes facturés	163.6714 m³	144.560 m³	148.591 m³	+2.8 %

Les 100.000 m³ de différence entre traités et facturés sont dus à la présence d'eaux claires parasites arrivant à la station.

Le taux d'impayés :

2016	2017	2018	]
(3,42%)	(5,14%)	(2,99 %)	41.8%

Il est à noter que depuis la mutualisation des tarifs et la révision de ces derniers, les impayés ont diminué.

### **ELEMENTS FINANCIERS**

Suite à une mutualisation des tarifs sur l'ensemble des 29 communes pour permettre au Syndicat de financer les investissements nécessaires au renouvellement des installations, les tarifs votés se décomposent en 3 parts :

### Part du Syndicat Rhône-Ventoux :

PRIME	2018	2019
Prime 11xe	14,80 € HT/ an	-14,80€
Prime au m3	1,6150€/m³	- 1,6150€

#### Part S.D.E.I.:

Elle est définie dans le contrat cadre ; Révisable 2 fois par an au 1 janvier et au 1 juillet. A ce jour, 3 avenants ont eu lieu.

PRIME	2018	2019	
Prime fixe	32,66€ HT/an	- 33,40€ HT/an	+2.27%
Prime au m³	1,0311€/m³	- 1.0569 m³	+2.50%

### Part organismes publics (concernant l'agence de l'eau) : Modernisation des réseaux

2017	2018	2019	
0,155€/m3 H.T	0,1550€/m3 HT	-0,1500€	-3.23%

# Tarif assainissement (facture établie pour 120 m³)

2018	2019	I
-3,65€/m³	-3,68€/ m3	+0.81 %

### Financements et investissements à Malaucène

	CAR	RE		
Année	2016	2017	2018	
Produits	11 456 505 €	10 963 987 €	9 682 965 €	-11.7 %
Charges	11 694 356 €	11 377 803 €	10 114 986 €	-11.1 %
Résultat	-237 851€	413 822 €	432 021 €	- 4.4 %

Pourcentage de perte par rapport au produit :

- 2% en 2016,
- 4% en 2015,
- 3,77% en 2017

### RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2018

La gestion de l'assainissement non collectif de la commune est confiée au Syndicat Rhône-Ventoux (33 communes au total). Le service du SPANC compte 5 agents.

Le nombre d'installations existantes est de l'ordre de 10.000 sur l'ensemble du territoire.

Le service du SPANC est chargé du contrôle des installations sous 4 aspects :

Le contrôle de conception :

2017	2018
379	- 403

- Au moment du dépôt du P.C
- Conformité de l'installation choisie en fonction du terrain
- Étude de sol
- Le contrôle de la bonne exécution :

2017	2018
173	-203

- Avant remblais
- Respect de l'exécution
- Les contrôles périodiques :

2017	2018
117	-19

Le SPANC effectue des contrôles de diagnostic des installations existantes :

2017	2018
466	-287

Les Contrôles techniques de vente :

2018
-287

### Pour Malaucène en 2018

• Les demandes d'urbanismes :

2017	2018
16	4/225

Les contrôles :

2017	2018
30	-24/1150

Le bilan depuis la création du service est de 12.470.

Cela représente:

Conceptions	Réalisations	Faisabilités	Diagnostics	Fonctionnements	Ventes
173	78	9	191	13	48

### Subventions et aides aux particuliers

Le 25 octobre 2017, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a informé le SPANC de l'arrêt du système de subventions accordées aux particuliers pour la réhabilitation des ANC.

L'arrêt est justifié par des restrictions budgétaires importantes portant sur le 10ème programme de l'Agence.

### Informations indicatives sur les aides possibles

Il faut se renseigner auprès du Syndicat.

Une grille d'évaluation du risque sanitaire et environnemental est disponible en Mairie avec obligation de travaux.

### Taux de conformité de l'A.N.C.

Entre le 01/01/2001 et le 31/12/2018, 6.576 installations ont été contrôlées (+ 10%).

Parmi les installations:

- 2.627 étaient conformes
- 3.743 non conformes dont
  - o 2.266 sans risques avérés
  - o 1.477 avec risques avérés.

Pour Malaucène, le nombre d'installations avec un A.N.C. est de l'ordre de 320.

Le taux de conformité est de 73,9% (2627+2234/6.573); 75,8 % en 2017 (baisse de 2 points).

Naturellement, cet indicateur n'aura de valeur que lorsque l'ensemble des habitations en ANC aura été contrôlé.

### Eléments Financiers

Les tarifs adoptés par délibération du comité au 1<sup>er</sup> février 2011 restent inchangés. Ci-dessous , quelques prix en T.T.C. (Les tarifs complets sont disponibles en Mairie)

	Contrôle conception	Contrôle réalisation	Contrôle faisabilité	Contrôle diagnostic de onctionnement	Contrôle technique de vente
ij	34,41€	137,63 €	34,41 €	112,61 €	156,40 €

#### **Sanctions**

Elles sont appliquées depuis mars 2016 et représentent 7% du C.A. du service SPANC.

Les pénalités sont comprises entre 62,56 € et 344,08 € T.T.C. soit le double du prix du contrôle (tarif complet disponible en Mairie).

### Bilan facturation en 2017

Le total est de 116 336,45€ sanctions comprises (+7% / 2017). Le montant des impayés :

2017	2018	
4,98	11,47	

### Primes de performances obtenues par le service SPANC

Les restrictions budgétaires de l'Agence de l'eau se traduisent par une baisse des primes de performance qui représentaient 8.000€.

### Résultat de l'exercice 2018

• Le résultat d'exploitation :

2017	2018
+ 4057,11 €	10 116,90 €

• Le résultat d'investissement :

2017	2018
13 839,91 €	25 032,04 €

Après report des résultats antérieurs (déficit de 86.125,67€) et des restes à réaliser reportés en 2019, il ressort :

2017	2018
- 64 612 ,63 €	- 50 976, 73 €

Cela représente une diminution de 13 635,90 €.

### Rapport annuel du délégataire de la distribution d'eau potable - Année 2018

Le délégataire actuel est la SAUR sous contrat depuis le 01 janvier 2009 et jusqu'au 31 décembre 2020.

### Patrimoine de la commune

- 4 ouvrages de prélèvement :
  - O Le Groseau
  - o Saint Martin
  - o Pie Martin
  - 0 Veaux

- 3 stations de production:
  - o Les Papèteries
  - o Pie Martin
  - 0 Veaux

- 11 ouvrages de stockage pour un total de 2270 m³
  - O Volume mis en distribution moyen / jour 1.164m³
  - o Autonomie: 1,95 jours 2 en 2017
- Linéaire de conduite : 60.062 m composé de :
  - o Fonte: 44.37 %
  - o Pvc: 39.99 %
  - 0 Amiante ciment : 2.7 % (1 364 m)
  - O Polyéthylène: 0.02 %
  - o Inconnu: 13.35 % (17.72 % en 2017)
- Abonnés: 1.762 (+ 30 en 2018; 20 renouvellements compteurs en 2018)

#### Volumes consommés

Années	2016	2017	2018
Volumes produits	366 667 m³	411 223 m³	425 199 m³
Volumes exportés	886 m³	434 m³	521 m³
Volumes mis en distrib	365 781 m³	410 788 m³	424 678 m³
Volumes consommés	205 544 m³	218 532 m³	221 772 m³

### Rendement

Ind. de connaissance du réseau: 98/120

Ind. du maire	72.8%	73.8%	72.24 %	
Ind de rte en li ne	m3/km/jour	4.55	4.92	9.3

Les volumes consommateurs sans comptage représentent les volumes perdus vers les Papeteries, le restaurant du Pont de l'Orme et les W.C. de l'ancien camping.

Cela est dû essentiellement à la dégradation du réseau dans les papèteries.

2017	2018
56 200 m³	56 200 m³

### Consommation énergétique :

	2017	2018	
ĺ	77 405 KWH	75 242 KWH	-2.7 %

### Consommation des fontaines (m3):

г									_
ı	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
- [	23 205	39 540	19 507	31 870	21 165	24 754	16 865	12 727	19 225

Depuis 2008, on constate une diminution de 68 %.

La fontaine ronde qui n'a pas fonctionné car en circuit fermé est à 6487 m².

### Consommation communale:

2013	2014	2015	2016	2017	2018
31 873 m³	26 123 m³	29 872 m³	24 089 m³	19 953 m³	30 676 m³

On constate des fuites aux WC du stade, aux WC de l'église, Brancion, au jardin de l'Oustalet (non signalées).

### Interventions d'exploitations:

	2016	2017	2018
Recherche de uites	- 12	-11	-13
Riparations sur conduites	- 8	-10	-3
Rémrations sur branchements	-18	-13	-5

### Qualité de L'eau Distribuée :

La conformité bactériologique et physico-chimique est de 100%.

### Opération de renouvellement dans le cadre contractuel:

Montant lobal (hors révision)	Dotation à 1n 2018
101 736€	92 045 €

En 2018, des travaux ont été effectués par la Commune pour un montant de 190 000.00 € TTC sur les sites suivants :

- o rue des 3 pèlerins,
- o rue du Théron,
- o place Sauvan
- o porte Cabanette.

### Service à l'usager :

Taux de réclamations:

Pour 1000 abonnés	2017	2018
2.35	-1.15	-3.41

Taux d'impayés:

2016	2017
2.35 %	-5.9 % soit 18850 €

### Prix de l'eau potable

Année	2017	2018	2019
Abonnement commun	25.16	25.16	25.16
Abonnement SAUR	26.40	27.04	27.61
Consommation commun	0.73 m³	0.73 m³	0.73 m³
Consommation SAUR	0.3690 m³	0.3780 m³	0.3859 m³
	AGENCE DE L'EA	U	
Préservation ressource	0.0810 m³	0.0810 m³	0.0930 m³
Lutte pollution	0.29 m³	0.29 m³	0.27 m³
TVA 5.5 %	12.79	12.62	12.66
Prix au m³ pour 120 m³	2.005 €/m³	2.02 €/m³	2.024/m³

### Compte loi Brottes

Ce compte a été ouvert avec l'avenant n°1.

Au 01 juillet 2016 le solde était positif de +26,20 €.

Pour rappel, ce compte est alimenté par 1,7% du C.A. avec 1334 € et 358 € de frais par les abonnés.

Au 01 juillet 2017 le solde était négatif de -1.168,03 €.

Au 31 décembre 2018 il est de -9.318,22 €.

Le taux d'impayés représente 2,27% du C.A. de 2017 alors qu'il était établi pour 1,7%.

En 2018, il est de -3.906€.

Ce compte est régularisé tous les trois ans.

S'il est positif, la SAUR rembourse (voir feuille annexe « Compte Brottes »).

S'il est négatif, c'est la commune qui doit rembourser.

# C.A.R.E. (Compte annuel de résultat d'exploitation) en millier d'euro

	2016	2017	2018	
Produits	367.4	424.7	397	-6.5%
Charges	412.6	462.8	412.7	-10.8%
Résultats	-47.3	-38.1	-15.7	58.8%

